



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Montreuil, le 12 juillet 2023

FO ESR
Syndicat national Force Ouvrière de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO
6/8 rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr

À : *Madame Sylvie Retailleau*
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Objet : Préavis de grève du 11 septembre au 20 octobre

Madame la Ministre,

Le syndicat national Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche (FO ESR), membre de la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (FNEC FP-FO), a l'honneur de déposer auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Éducation Nationale, enseignants et chercheurs, BIATSS et personnels éducatifs, titulaires ou non titulaires, de droit public ou de droit privé, exerçant dans l'ensemble du territoire national, à partir du lundi 11 septembre 2023 inclus jusqu'au vendredi 20 octobre inclus, personnels qui se mobiliseront pour obtenir :

- le réaligement de la prime de base des professeurs agrégés et certifiés et assimilés de l'enseignement supérieur (PRAG-PRCE), personnels dits aussi « ESAS » (enseignants du second degré exerçant dans l'enseignement supérieur), prime de base dénommée « prime d'enseignement supérieur » (PES), sur la prime de base des enseignants-chercheurs (prime aujourd'hui dite « composante 1 » ou « C1 » du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) ;
- une augmentation de 10 % du point d'indice pour tous ;
- l'élargissement significatif des possibilités de promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés et certifiés, élargissement qui doit permettre aux PRAG-PRCE et assimilés d'avoir des possibilités de promotions au moins équivalentes à celles des certifiés et des agrégés du second degré.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à notre attachement au service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de bien vouloir agréer l'expression de ma haute considération,

Sylvain EXCOFFON
Secrétaire général